

**RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2024**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 003-2013**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC du règlement 393 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement numéro 200;

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la municipalité du règlement de zonage numéro 003-2013 et l'obligation de concordance dudit règlement au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska le 5 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** L'adoption du projet de règlement numéro 115-2024;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation a été donné le 13 février 2024 et la tenue de cette consultation publique le 4 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Johanne Therrien, appuyée par Bertrand Martineau, il est résolu d'adopter à l'unanimité le règlement numéro 115-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013 ;

Qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

**ARTICLE 1 :**

L'article 9.7.2.3 « DISTANCE MINIMALE ENTRE CHAQUE UNITÉ D'ÉLEVAGE DE PORCS » est modifié par l'ajout, à la suite du premier paragraphe, du paragraphe suivant :

« Toutefois, lorsqu'il s'agit d'élevages appartenant à un même producteur, cette disposition ne s'applique pas à la condition que ces élevages soient situés sur une seule propriété ou des propriétés contiguës. »

**ARTICLE 2:**

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 4 MARS 2024.**

---

M. Michel Larochelle,  
Maire

---

Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 5 février 2024

Adoption du premier projet de règlement : 5 février 2024

1<sup>re</sup> transmission à la MRC : 8 février 2024

Avis public de consultation: 13 février 2024

Assemblée publique de consultation : 4 mars 2024

Adoption du règlement : 4 mars 2024

2<sup>e</sup> transmission à la MRC : 11 mars 2024

Certificat de conformité de la MRC : 28 mars 2024

Avis public d'entrée en vigueur : 15 avril 2024